

Procès-Verbal de la Commission Electorale Réunion du 19 février 2013, 13h à l'AGL

Présents : Clément Béasse, Linh Tran, Jean-François van Drooghenbroeck, Florence Vanderstichelen, Véronique Eeckhoudt

Excusés : Véronique Vandebulcke, Olivier Pereira, Guillaume Pierre, Elise Lazzeri

Support administratif : Marie-Sarah Delefosse

1. Approbation du PV du 5 février 2013

Le PV de la réunion du 5 février 2013 est approuvé.

2. Plan Communication

Linh a réuni une équipe qui se charge de la communication autour des élections. Il a été décidé de scinder la campagne de communication en deux parties : d'une part l'appel à candidature et d'autre part, l'appel au vote. Une vidéo sera montée et diffusée via les réseaux sociaux pour chacun de ces volets.

En ce qui concerne l'appel à candidatures, l'accent sera mis sur les conseils de faculté, le recrutement pour le conseil agl étant déjà bien commencé grâce aux différentes listes.

Pour l'appel au vote, outre la vidéo, des descentes d'auditoires pour appeler à voter sont prévues ainsi que des rencontres avec les présidents de BDE, les doyens et les Dafs.

La commission électorale approuve ce plan de communication et suggère à la commission d'impliquer le personnel administratif et les assistants dans l'appel au vote. De plus, elle encourage l'insertion des liens sur le bureau UCL, le portail, les pages d'accueil des ordinateurs UCL, etc.

En outre, les séances d'information aux étudiants auront lieu les 25 février et 5 mars prochain.

3. Nombre de sièges

Pour calculer le nombre de sièges du prochain conseil AGL, une question est restée en suspens : doit-on inclure le nombre de doctorants par faculté pour calculer le nombre de sièges ? Sous cette question, deux enjeux se retrouvent. Premièrement, le nombre de sièges augmente chaque année proportionnellement à l'augmentation du nombre d'étudiants. Ainsi en trois ans, le conseil est passé de 62 à 74 sièges. L'objectif actuel de l'AGL est de restreindre le nombre de conseillers afin que les réunions du conseil soient gérables et que l'organisation reste réaliste et de taille humaine.

Deuxièmement, les doctorants sont représentés par le corps scientifique et par l'AGL, cette double représentation est-elle utile ? L'AGL doit-elle endosser le rôle de représentation des doctorants, qui ne sont pas des étudiants similaires à ceux des premier et second cycles.



Le second enjeu, s'il est fondamental, ne peut être réglé en commission électorale, mais demande réflexion plus approfondie. Cette année, les doctorants sont toujours électeurs, donc représentés par l'AGL. La commission électorale encourage l'AGL a entamé cette réflexion et est prête à soutenir le groupe de travail qui se mettra en place.

En ce qui concerne le calcul, la commission est favorable à l'objectif de réduction des sièges et souhaite donc que les doctorants ne soient pas pris en compte de ce calcul.

Comme nous pouvons le constate en annexe 1, le calcul des sièges en fonction du nombre d'étudiants de premier et second cycle par faculté nous amène à un total de 74 sièges.

4. Composition des listes

Etant donné que cette année, les candidatures ne se font plus que de manière électronique, les têtes de liste qui se seront manifestées auprès des permanents auront accès à un envoi régulier d'un listing des candidatures de leur liste.

La commission électorale approuve cette procédure et propose d'ajouter au formulaire une phrase à cocher : « j'ai l'approbation de la tête de liste pour me présenter sur sa liste ».

En outre, la commission électorale convoquera les têtes de liste qui se sont déclarées lors de sa prochaine réunion afin de leur faire part de ses recommandations quant à la composition du futur conseil AGL (parité, étudiant étranger, etc.).

5. Divers

/

Annexe 1 : Calcul du nombre de siège

Faculté	Etudiants	Sièges
AGRO	739	1
DRT	2441	3
EPL	1676	2
ESPO LLN	5233	6
ESPO Mons	447	1
FASB	785	1
FIAL	1901	2
FSM	1356	2
FSP	677	1
LOCI B	685	1
LOCI LLN	177	1
LOCI T	554	1
LSM LLN	1206	2
LSM M	867	2
MEDE	4244	5
PSP	2996	3
SC	1101	2
TECO	101	1
		37
	74	